

PERMANENCES À LA LOGE

- du lundi au vendredi inclus : 7:30 à 8:30 – 18:30 à 19:30
- le samedi : 11:00 à 12:00

Contacts : 05.61.32.17.29 — 06.16.47.21.82
contact.gardien@rangueil-marti.org

JOINDRE LE SYNDIC FONCIA

Gestionnaire :
Marc FRAYSSE — 06.23.26.00.66 — marc.fraysse@foncia.com

Assistante : 05.61.12.50.50
Paola PORCEL VARGAS — paola.porcel-vargas@foncia.com

Comptable : 05.61.12.50.50
Christelle SKINAZY — christelle.skinazy@foncia.com



VISITE HEBDOMADAIRE DU SYNDIC

Chaque mardi matin, Marc FRAYSSE vous reçoit à la conciergerie, de préférence de 9:00 à 9:30 et de 11:30 à 12:00

Entre ces horaires, il visite la résidence, rencontre les membres du Conseil Syndical et transmet des consignes à nos employés.



VOTRE CONSEIL SYNDICAL

Vous avez accès à l'ensemble des comptes-rendus des commissions et des procès-verbaux des séances plénières de votre conseil syndical sur le site www.myfoncia.com, rubrique « Mes documents ».

Si vous envoyez un courriel au syndic et que vous pensez que nous pouvons être un intermédiaire efficace, n'oubliez pas de mettre ce courriel en copie à
contact.cs@rangueil-marti.org

Résidence Rangueil Michel Marti

www.rangueil-marti.org



Conseil Syndical

contact.cs@rangueil-marti.org

Bulletin

59

Le bulletin de tous les résidants, propriétaires et locataires.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXCEPTIONNELLE

Faculté Dentaire
le jeudi 27 novembre 2025 à 18:00

Pour voter les travaux de ravalement avec ITE et VMC

Propriétaires, PARTICIPEZ !!!
en présentiel, par correspondance ou par délégation
PARTICIPEZ !!!

Nouveaux arrivants

Dès votre installation
Présentez vous à la conciergerie :
Votre étiquette de BAL et le panneau de l'interphone
seront mis à jour

Pensez au tri de vos déchets !
Tous les emballages en vrac.

BALCONS DE FAÇADE OU LOGGIAS

Pour des raisons esthétiques et pour ne pas laisser l'impression d'une résidence à l'abandon, **merci de remplacer ou de supprimer le brise-vue à moitié décroché**. Dans le cas d'une suppression, enlever aussi le grillage.

Rappel : le balcon peut être non équipé ou équipé d'un brise-vue. Le seul brise-vue autorisé est le croisillon + le grillage anti-ascension pour les enfants. (Cf. Cahier des charges)

Chers fêtards résidants !

Merci de rester raisonnables quelle que soit la raison de la fête car nos immeubles sont très sonores :

- ♦ Pas trop d'invités.
- ♦ Niveaux sonores contrôlés — votre appartement n'est pas un nightclub
- ♦ Durée raisonnable — pas trop tard dans la nuit !

Pour votre information : Si la police intervient à la demande d'un de vos voisins, l'amende pour une première infraction est de 68 € par participant.

**LA RÉVISION DE LA CHAUDIÈRE À GAZ
EST OBLIGATOIRE 1 FOIS PAR AN !!**

Elle est à la charge de l'occupant.



TÉLÉCOMMANDES ACCÈS PARKINGS ET GARAGES

Le nombre insuffisant de places de parkings fermés *réservées aux seuls résidants* de la copropriété (216 places pour 526 appartements) nous a conduit à n'autoriser qu'une télécommande par lot, le principe étant que rien ne justifie qu'un résidant puisse bénéficier de plus de places qu'un autre.

Des abus ayant été constatés, nous mettons en place une règle différente :

- ⇒ La télécommande attachée au lot APPARTEMENT donne toujours l'accès à l'ensemble des parkings et contre-allées fermés réservés aux résidants.
- ⇒ La télécommande attachée au lot GARAGE donne accès *uniquement* à la contre-allée du garage.

Si vous ne vous souvenez plus quelle télécommande est attachée au garage, vous testez vos télécommandes ou vous demandez au syndic de vous communiquer la référence.

Rappel : Toute télécommande déclarée perdue ou HS est systématiquement désactivée par la société DIP à la demande du syndic.

ATTENTION : NOUVEAU PRIX DE LA TÉLÉCOMMANDE.

La copropriété ne commande plus de télécommandes qu'en petites quantités.

Le prix unitaire est de **50 €** payable uniquement par chèque.